

INFORMATION ET PARTICIPATION

1. Information

La direction et le personnel se transmettent mutuellement tout document d'ordre général et susceptible d'intéresser l'autre dans le cadre du bon fonctionnement du CPE et de la compréhension des rôles de chacun (directives, correspondance, etc.)

2. Participation

La politique de participation veut favoriser :

- A. La participation du personnel à l'élaboration des politiques du CPE et à sa gestion;
- B. Le développement de rapports suivis et de relations harmonieuses entre le CPE et le personnel;
- C. L'établissement de mécanismes de consultation entre le personnel, la direction et le Conseil d'administration.

La directrice générale est la supérieure immédiate des membres du personnel à l'installation de Shawville. La directrice adjointe, elle est la supérieure immédiate du personnel de l'installation de Luskville. En cas d'absence de la directrice générale, la directrice adjointe devient la supérieure immédiate de l'ensemble des membres du CPE.

3. Tâches et responsabilités

Le personnel doit exercer adéquatement toutes ses fonctions, responsabilités et mandats qui lui sont attribués par le CPE et préciser dans la description des tâches qui lui est assignée. (Voir annexe: poste éducatrice, cuisinière et éducatrice rotative)